



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2023
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2659 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2023 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent en date du 15 juin 2023 ([S/2023/442](#)) et des recommandations concernant la prorogation du mandat de la Mission.

II. Situation politique

2. Le contexte politique a été dominé par le référendum constitutionnel qui a eu lieu le 30 juillet. La septième République a été officiellement établie dans le pays à la suite de la promulgation de la nouvelle Constitution, le 30 août. Le Gouvernement a déclaré que les changements constitutionnels, qui répondaient à la demande populaire, seraient favorables au développement national. L'opposition politique, quelques organisations de la société civile et associations religieuses, ainsi que des groupes armés, se sont montrés critiques, certaines dispositions continuant d'être controversées, comme celles posant certaines conditions à la contestation du résultat des élections. La Mission a continué d'axer ses efforts sur la progression du processus de paix à l'échelon local, s'employant à renforcer le caractère inclusif de la vie politique et de la gouvernance.

Évolution de la situation politique

3. Le 30 mai, le Président Faustin Archange Touadéra a annoncé son intention d'organiser un référendum sur la nouvelle Constitution. Le Gouvernement et les services électoraux nationaux ont entamé les préparatifs requis, suspendant ceux qui étaient en cours pour la tenue des élections locales jusqu'en septembre, ce qui a été officialisé par des annonces de l'Autorité nationale des élections faites respectivement le 31 mai et le 1^{er} juin. Le 5 juin, le Gouvernement a annoncé que le référendum serait entièrement financé par l'État. Le 20 juin, l'Autorité nationale des élections a indiqué que les forces de défense nationale et de sécurité et d'autres membres des services de sécurité feraient en sorte d'assurer la sécurité du scrutin. Le



10 juillet, le Président Touadéra a remis le projet de constitution à la direction nationale de la campagne pour le référendum, placée sous l'autorité du premier Vice-Président de l'Assemblée nationale. La campagne s'est déroulée du 15 au 28 juillet.

4. L'opposition, dont le Bloc républicain pour la défense de la Constitution (BRDC), et quelques organisations de la société civile et groupes religieux, dont les évêques du pays, ont remis en cause le contenu du projet de constitution de même que la légitimité du processus d'élaboration de ce projet et le référendum. Durant la campagne, des tensions sont apparues au sein de la majorité présidentielle, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès dénonçant l'exclusivisme du projet qui favoriserait la présidence à vie. Le projet de constitution a également suscité de vives critiques parmi les groupes armés, dont la Coalition des patriotes pour le changement. Le 14 juillet, à Bangui, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution a organisé une marche pacifique pour protester contre le référendum, à laquelle ont participé plusieurs centaines de personnes, y compris des chefs de l'opposition politique, à savoir Anicet-Georges Dologuélé, Crépin Mboli-Goumba, Mahamat Kamoun, Martin Ziguélé et Nicolas Tiangaye. Des groupes armés et des groupes d'opposition comme la Coalition des patriotes pour le changement, Kwa Na Kwa, le Mouvement de libération du peuple centrafricain et l'Union pour le renouveau centrafricain ont demandé à la population de boycotter le référendum.

5. Le référendum a eu lieu comme prévu le 30 juillet, sans incidents notables. Tout en rapportant quelques problèmes, la mission d'observation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a indiqué que le scrutin s'était déroulé, de façon générale, dans des conditions satisfaisantes, et l'Observatoire national des élections a déclaré que les problèmes signalés ne remettaient pas en question sa validité. Le 21 août, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats définitifs, affirmant que 95,03 % des bulletins étaient en faveur de la nouvelle Constitution, le taux de participation s'étant élevé à 57,23 % des électeurs inscrits. Ces résultats ont été contestés par le Bloc républicain pour la défense de la Constitution, certaines organisations de la société civile et des groupes armés non signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

6. Dans son discours à la nation du 31 août, le Président Touadéra a réitéré son attachement au processus de paix et au processus politique nationaux et a dit vouloir s'appuyer sur la nouvelle Constitution promulguée le jour précédent pour aller de l'avant. Il a clairement invité les groupes armés à se réengager dans le processus de paix, mettant l'accent sur l'objectif de mettre fin à l'impunité.

7. La nouvelle Constitution allonge les mandats du Président et des parlementaires, qui passent de cinq à sept ans, et ne limite plus leur nombre. Elle crée une fonction de vice-président dont le titulaire est nommé par le Président, et elle abolit le Sénat. Les candidats aux élections présidentielle et législatives doivent répondre à un minimum de critères en matière de formation. De nouvelles conditions relatives à la nationalité sont fixées, à savoir que les titulaires de hauts postes civils et militaires et les candidats aux élections présidentielle, législatives et locales doivent être des citoyens nés de deux parents d'origine centrafricaine. C'est la loi qui détermine les conditions de reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité centrafricaine. La Constitution dispose que les individus qui ont créé un groupe armé ou ont été affiliés à un tel groupe ne sont pas habilités à contester le résultat des élections législatives. Elle transforme la Cour constitutionnelle en un conseil constitutionnel et abolit certains contrôles auxquels était soumis le pouvoir exécutif, comme l'examen des contrats conclus dans le domaine des ressources naturelles dont était chargé le bureau de l'Assemblée nationale. Les conditions de modification de la Constitution sont elles aussi assouplies. Les personnes occupant

des postes d'élu ou ayant été nommées, comme le Président, les parlementaires et les membres des institutions nationales, cesseront leurs fonctions au terme du mandat qui leur a été attribué comme prévu par la Constitution de 2016.

8. La MINUSCA s'est acquittée de son mandat, en particulier pour ce qui est de protéger les civils, en surveillant et en assurant la sécurité des manifestations organisées des deux côtés. Elle n'a pas contribué à la tenue du référendum constitutionnel car une telle tâche n'entre pas dans ses attributions.

Processus de paix

9. Bien que le référendum constitutionnel ait monopolisé l'attention dans le pays, la MINUSCA a continué d'appuyer les initiatives de médiation et de réconciliation entreprises par le Gouvernement à l'échelon local, notamment en facilitant les réunions des mécanismes préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord politique.

10. Le 8 juin, le Premier Ministre et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA ont conduit une délégation de haut niveau composée de plusieurs ministres et responsables gouvernementaux, ainsi que de membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de partenaires humanitaires, qui s'est rendue dans la préfecture de Lim-Pendé en vue d'évaluer la situation à la suite de l'arrivée de dizaines de milliers de personnes déplacées qui avaient fui la violence sévissant dans la province du Logone-Oriental, dans le sud du Tchad. Durant la réunion communautaire qui s'est tenue à Bedaka, le Premier Ministre a réaffirmé que le Gouvernement était solidaire des réfugiés et a loué l'hospitalité de la population locale à l'égard de ceux-ci. La Représentante spéciale a invité les autorités locales à prendre une part active à la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, adoptée lors de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en tant que moyens de promouvoir la réconciliation à l'échelon local, et à dialoguer avec les provinces tchadiennes voisines pour régler pacifiquement la question de la transhumance et les autres conflits intercommunautaires qui opposent les communautés frontalières. Cette visite a illustré les efforts déployés par le Gouvernement pour prévenir de possibles tensions intercommunautaires entre les groupes de population frontaliers, notamment les conflits liés à la transhumance, en étroite collaboration avec la MINUSCA et par l'établissement de relations directes avec les communautés d'accueil et les personnes déplacées arrivées du Tchad.

11. Le 6 septembre, le Premier Ministre et la Représentante spéciale ont également conduit une délégation composée de membres du Gouvernement et de représentants de l'ONU, qui s'est rendue dans la préfecture de Vakaga à la suite de l'arrivée de plus de 20 000 personnes fuyant la violence au Soudan. S'adressant aux dirigeants locaux et à la population, le Premier Ministre a encouragé les communautés locales à accueillir les réfugiés soudanais, insistant sur le fait que le Gouvernement collaborait étroitement avec la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et les travailleurs humanitaires pour répondre aux besoins humanitaires urgents et aux aspirations de la population pour l'avenir. La Représentante spéciale a plaidé en faveur d'une participation active au processus de paix des dirigeants locaux et de la population dans son ensemble, y compris les femmes et les jeunes, et elle a réaffirmé que la MINUSCA mettait tout en œuvre pour appuyer les stratégies de stabilisation dans le nord-est. Cette visite a été la première jamais effectuée par un chef du Gouvernement centrafricain dans la préfecture de la Vakaga, une zone généralement marginalisée en raison principalement de sa situation reculée et caractérisée par une faible présence de l'État, ce qui a permis à des groupes armés de continuer à y mener leurs activités de part et d'autre des frontières avec le Tchad et le Soudan.

12. La représentation des femmes dans les comités locaux de paix et de réconciliation a augmenté depuis la signature de l'Accord politique en 2019, atteignant 35 % en octobre. La MINUSCA a continué de favoriser une plus grande participation des femmes au processus de paix, réunissant à cette fin, le 20 juin, plus de 60 dirigeantes issues de la société civile à Bangui en vue de l'élaboration d'un plan d'action visant, entre autres, au développement des échanges avec les acteurs politiques et les chefs de groupes armés.

13. Avec l'aide de la MINUSCA, les mécanismes locaux créés aux fins du suivi de la mise en œuvre de l'Accord politique ont poursuivi leurs efforts pour harmoniser l'Accord avec la feuille de route et améliorer la coordination avec les préfectures. Le 1^{er} juillet, la Représentante spéciale s'est rendue à Sibut, dans la préfecture de la Kémo, pour réaffirmer aux membres du mécanisme de suivi préfectoral le rôle essentiel que jouait ce dernier dans la revitalisation de la structure du processus de paix en offrant à l'échelon local des moyens de prévention des conflits et de médiation et en encourageant les groupes armés à rejoindre le processus.

14. Le Gouvernement a également pris des mesures pour renforcer le contrôle aux frontières. Ainsi, en juillet, avec l'appui de la MINUSCA, il a entrepris d'élaborer un plan d'action quinquennal aux fins de la mise en œuvre de sa politique nationale de gestion des frontières, ainsi qu'un dispositif visant à la mise en place d'un système de gestion intégrée des frontières. Le 11 septembre, le Président Touadéra a signé le décret d'adoption de la politique susmentionnée.

15. En parallèle, en juin, avec l'aide de la MINUSCA, le Gouvernement a désarmé et démobilisé 31 combattants dissidents anti-balaka, dont 7 femmes, qui appartenaient à la faction anti-balaka Mokom. Le 22 juin, quatre combattants résiduels du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique appartenant à la faction Hissène, dissoute en avril, ont été désarmés et démobilisés à Bria. Il reste une centaine de combattants dans cette branche à désarmer et à démobiliser. Durant ces opérations, 27 armes de guerre et 1 500 munitions ont été collectées à Yaloké, et 1 arme et 853 munitions, à Bria. Depuis juillet 2022, 1 066 ex-combattants, dont 48 femmes, sont engagés dans un processus de réintégration socioéconomique financé par la Banque mondiale. Au 1^{er} octobre, six groupes armés et deux factions d'autres groupes signataires de l'Accord politique avaient été dissous et complètement désarmés et démobilisés.

16. La question de la présence de ex-combattants de l'Armée de résistance du Seigneur dans la préfecture du Haut-Mbomou a été réglée par le rapatriement, une première car aucun pays n'avait jamais procédé de cette façon. En juillet et septembre, la MINUSCA a fourni sur place un soutien logistique et technique et a sécurisé l'opération de rapatriement volontaire en Ouganda depuis Zémio et Mboki (préfecture du Haut-Mbomou), qui a concerné 127 ex-combattants et leurs associés. En août, 16 autres avaient été rapatriés par les autorités centrafricaines et ougandaises.

17. En septembre, le Gouvernement a relancé les préparatifs des élections locales. Le 7 septembre, le comité stratégique électoral, présidé par le Premier Ministre, a approuvé un nouveau calendrier électoral mis au point avec l'aide de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il est prévu que le premier tour des élections ait lieu le 13 octobre 2024 et le deuxième tour, le 26 janvier 2025. Lors de la réunion du comité stratégique, le Gouvernement s'est engagé à verser progressivement le reste de la somme de 4,3 millions de dollars annoncée en contribution au panier de fonds dédié aux élections locales, qui est géré par le PNUD. Au 1^{er} octobre, il n'y avait pas de ressources disponibles dans le panier de fonds ; le Gouvernement s'est engagé à y verser 4,5 millions de dollars supplémentaires. Les efforts se sont poursuivis pour revoir le budget global alloué aux élections locales et pour trouver les moyens de le financer en totalité.

18. Le 14 septembre, le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local a créé un comité chargé de réviser le code électoral en fonction des nouvelles dispositions constitutionnelles, qui est composé de représentants du secteur public, de partis politiques, de la société civile, de l'Autorité nationale des élections et de partenaires internationaux fournisseurs d'une assistance technique, dont la MINUSCA. Le projet de loi révisé doit être présenté à l'Assemblée nationale pour examen et adoption lors de la session ordinaire qui se tient d'octobre à décembre.

19. Le 15 septembre, le groupe de travail sur la sécurité des élections s'est réuni afin de relancer les préparatifs de la mise en œuvre du plan intégré ad hoc. Le groupe de travail s'est attaché avant tout à aligner les mesures de sécurité sur le nouveau calendrier électoral, à savoir fixer les échéances pour les plans de déploiement des forces de défense nationale et de sécurité, et pour l'exécution du soutien logistique et de l'assistance technique, suivant les remaniements apportés au planning électoral.

20. La MINUSCA a continué de plaider en faveur d'élections inclusives. En juin et au début de juillet, la Mission a tenu des tables rondes avec des dirigeantes et elle organisé des formations en présentiel et en ligne à l'intention des autorités locales afin de lever les obstacles à la participation des femmes à la vie politique et d'envisager des moyens de lutter contre le discours de haine en période électorale dans le respect de la liberté de parole.

21. Le 2 octobre, le Gouvernement a lancé un appel à ses partenaires aux fins du financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation, pour laquelle la Banque mondiale a fait une annonce de contribution s'élevant à 90 millions de dollars. Le Gouvernement poursuivant ses efforts visant à mettre en place une législation régissant les attributions de l'administration locale, il est prévu qu'un projet de loi relatif au transfert à celle-ci de fonctions et de ressources soit déposé dans le cadre de la session ordinaire en cours.

Évolution de la situation dans la région

22. Durant la période considérée, le rôle que joue la République centrafricaine dans la région a considérablement évolué. Le 6 juillet, le Président Touadéra a pris la présidence tournante de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. À la suite de la prise du pouvoir par l'armée au Gabon le 31 août, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont nommé le Président Touadéra facilitateur de la situation au Gabon. Le 6 septembre, ce dernier s'est rendu à Libreville, où il a rencontré le Président de la transition, le général Brice Oligui Nguem, ainsi que le Président destitué, Ali Bongo Ondimba, des membres de la communauté diplomatique et des représentants des partis politiques et la société civile, afin d'examiner la feuille de route pour l'ouverture du dialogue et le retour de l'ordre constitutionnel au Gabon. Par la suite, le 4 octobre, à Bangui, le Président Touadéra s'est entretenu de la transition politique au Gabon avec une délégation gabonaise conduite par le Président de la transition.

23. Le 1^{er} septembre, le Président Touadéra s'est rendu à Djouba à l'invitation du Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit ; l'entretien a permis d'officialiser des accords visant à renforcer la coopération économique et en matière de sécurité et de défense.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

24. La situation est restée instable dans tout le pays sur le plan de la sécurité, avec une augmentation du nombre de violations de l'Accord politique (voir annexe I, fig. I). Pour y répondre, la MINUSCA est intervenue et a fourni une aide au renforcement des capacités et un soutien logistique aux forces de défense nationale et de sécurité, afin de leur permettre de s'acquitter de leur responsabilité principale qui est de protéger les civils et l'intégrité du territoire national. Dans les zones où les conditions de sécurité s'étaient améliorées, la Mission a cherché à avancer dans la recherche de solutions aux autres causes profondes du conflit, en particulier l'absence d'autorité de l'État et l'exclusion socioéconomique. À cette fin, elle a continué de contribuer à l'extension de l'autorité de l'État par des activités visant à faciliter le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité, à accroître les opérations de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration et à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

25. Les conditions de sécurité ont été particulièrement précaires dans l'est et notamment dans la préfecture du Haut-Mbomou, au sud-est du pays. Le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité reste limité dans cette préfecture où la milice de formation récente, Azande Ani Kpi Gbe, s'en est prise aux communautés peule et musulmane au motif de leur complicité présumée avec le groupe Unité pour la paix en Centrafrique, usant de menaces et enlevant des civils. Le 20 juin, la milice s'est affrontée audit groupe à Mboki, ce qui a causé la mort de 48 membres de la milice Azande Ani Kpi Gbe, de 4 combattants d'Unité pour la paix en Centrafrique et de 5 civils. Afin de faire face à la détérioration rapide des conditions de sécurité et de protection dans la préfecture du Haut-Mbomou, qui a entraîné un déplacement massif de population et une augmentation du nombre des attaques visant les partenaires humanitaires, à compter de septembre, la MINUSCA a procédé au déploiement organisé d'agents en tenue à Obo et à Mboki. Ces zones n'étant pas accessibles par la route durant la saison des pluies, la Mission a utilisé des moyens aériens et a fourni un soutien logistique à l'appui du déploiement des forces de défense nationale.

26. Au nord-est, dans la préfecture de la Vakaga, en assurant une présence permanente à Tiringoulou, la MINUSCA a contribué à éloigner la menace que représentaient les groupes armés. Il n'en reste pas moins que la crise qui sévit au Soudan et l'afflux de réfugiés ont dégradé les conditions de sécurité dans la zone frontalière, en particulier aux environs d'Am Dafok.

27. Les tensions se sont accrues dans la préfecture de la Haute-Kotto à la suite d'opérations qui ont été lancées par d'autres membres des services de sécurité et leurs hommes de main contre les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. Le 4 juillet, à Sam Ouandja, des combattants du Parti du rassemblement de la nation centrafricaine ont attaqué le poste de gendarmerie, tuant un gendarme, deux gendarmes auxiliaires et deux civils. Le 10 juillet, aux environs de Sam Ouandja, des membres de la Coalition des patriotes pour le changement ont attaqué une patrouille de la MINUSCA, causant la mort d'un soldat de la paix. Durant l'échange de tirs, trois combattants, dont Adam Tom, qui était un proche associé du chef d'Unité pour la paix en Centrafrique, Ali Darassa, ont été tués.

28. Durant la période considérée, un calme relatif a régné dans le centre du pays, les forces de défense nationale et la MINUSCA ayant effectué des patrouilles dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Nana-Grébizi. Cependant, les gains sont restés fragiles car les combattants armés ont continué de mener des attaques contre des civils et des travailleurs humanitaires pour assurer leur survie durant la saison des pluies. Les fréquentes incursions de combattants de la Coalition des patriotes pour le

changement dans les villages situés le long de l'axe Les Mbrès-Bamingui ont causé des déplacements massifs de population. De vigoureuses patrouilles effectuées par la MINUSCA sur l'axe ont fait cesser les attaques et ont permis aux forces armées nationales de continuer leurs opérations. Le 31 juillet, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, 13 civils ont été tués dans le village de Diki par de présumés combattants de la Coalition des patriotes pour le changement. La MINUSCA a réparé un pont pour rétablir l'accès au village et a effectué des patrouilles et mis en place une base opérationnelle temporaire pour en assurer la sécurité.

29. Dans l'ouest du pays, les anti-balaka et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont continué de s'en prendre aux civils, restreignant leur liberté de circulation et causant des déplacements. Les groupes armés ont également pris pour cibles des positions isolées des forces de défense nationale dans la préfecture de l'Ouham, ce qui a déclenché d'intenses contre-attaques de la part de ces dernières et d'autres membres des services de sécurité. Dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé, ils ont eu recours à la violence dans des zones proches de sites miniers pour se ravitailler. Le 3 juillet, de présumés combattants de groupes armés ont tendu une embuscade à un véhicule d'une entreprise étrangère près de sites miniers à Gobolo, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, tuant quatre soldats des forces armées nationales et deux civils et blessant un mineur employé par une mine internationale. En réponse à ces faits, la MINUSCA, en coordination avec les forces de défense nationale et de sécurité, a donné plus d'ampleur à ses robustes opérations afin de juguler l'insécurité dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé. Dans les zones où les heurts entre groupes armés et forces de défense nationale et de sécurité se sont intensifiés, la Mission a effectué des patrouilles énergiques pour protéger les civils ; ainsi au début de septembre, dans le village de Wanje (préfecture de la Mambéré-Kadéï), elle est parvenue à prévenir des représailles.

30. L'emploi sans discrimination d'engins explosifs a persisté, en particulier dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de l'Ouham (voir annexe I, fig. III). Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, 14 explosions ont été enregistrées, dans lesquelles un civil a été tué et un membre du personnel de sécurité a été blessé. Utilisant sa capacité renforcée de neutralisation des explosifs, la MINUSCA a entrepris des opérations de déminage à Bangui, Beloko, Berberati, Boda, Petit Douala et Kabo, entre autres lieux, à l'appui d'opérations de sécurité et pour faciliter l'accès humanitaire.

31. À Bangui, un calme relatif a régné. Les faits de criminalité enregistrés ont diminué de 18 % par rapport à la période précédente. Après la levée du couvre-feu national le 7 juillet, le Gouvernement a accru le nombre de postes mobiles de contrôle de la circulation à Bangui pour prévenir les activités criminelles.

32. La protection a continué d'être mise à mal en raison de heurts entre groupes armés, de la faible autorité de l'État dans les zones marginalisées et de l'insécurité transfrontière. Afin de remédier aux lacunes de la protection et aux faiblesses institutionnelles, la MINUSCA a continué d'intervenir pour protéger les civils et faciliter l'accès humanitaire tout en fournissant une aide stratégique et opérationnelle aux forces de défense nationale et de sécurité. La Mission et les forces de défense et de sécurité intérieure ont multiplié les patrouilles conjointes pour parer aux menaces qui ont pesé sur la sécurité dans les zones de tension des préfectures de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de la Kémo, de la Ouaka, de l'Ouham-Pendé et de la Vakaga. La Mission a également fourni des installations et dispensé des formations pour renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure et faciliter leur déploiement.

33. Les problèmes de protection posés par les engins explosifs ont persisté. Afin de sensibiliser à cette menace, la MINUSCA a conduit 75 sessions d'éducation aux

risques à l'intention de plus de 5 000 civils vivant dans les communautés locales, dont 2 500 femmes et filles. Durant la période considérée, la Mission a également continué de renforcer les capacités des forces nationales en matière de neutralisation d'explosifs, formant notamment 16 membres des forces de défense nationale et de sécurité, dont une femme. Le 11 septembre, le comité stratégique sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale, présidé par le Président Touadéra, a décidé de créer une autorité nationale chargée de coordonner l'action publique de lutte contre l'utilisation de mines et d'explosifs.

34. La MINUSCA a facilité l'extension de l'autorité de l'État par le renforcement des capacités des forces de défense nationale et de sécurité, l'objectif étant de leur permettre de s'acquitter de leur principale tâche, à savoir œuvrer à la sécurité du pays et à la protection de la population. Dans les zones où la sécurité de base avait été assurée, la Mission a mobilisé les équipes de pays des Nations Unies et les autres partenaires multilatéraux afin qu'ils aident le Gouvernement à fournir les services publics fondamentaux. Durant la période considérée, l'inspectorat général de l'armée a continué d'appliquer les recommandations issues de ses visites d'inspection à Bangassou, Ndélé, Obo et Paoua en novembre 2022 et avril 2023, s'agissant notamment de la réglementation en matière de justice et de discipline militaires. Avec l'appui de la MINUSCA, il a entrepris de planifier la mise en service du système de discipline interne dans le secteur de la défense. Le 10 août, les autorités nationales ont inauguré, à Bangui, le bâtiment du tribunal militaire permanent, remis en état par la Mission.

35. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la MINUSCA ont effectué conjointement des visites d'évaluation de l'assurance qualité dans des installations de stockage à Bangui, Berberati, Bossembele, Bouar, Carnot, Nandobo et Yaloké. Ces visites, qui ont débouché sur des recommandations tendant à la remise en état des installations situées dans toutes les localités susmentionnées, ont contribué à renforcer la capacité de la Commission nationale et des forces de défense à gérer de manière sûre et sécurisée les armes et les munitions.

36. Les autorités nationales ont poursuivi les efforts de consolidation des progrès accomplis en matière de sécurité en déployant des fonctionnaires affectés à la fourniture des services sociaux et administratifs de base (voir annexe I, fig. IV). La MINUSCA a mis à disposition des moyens aériens pour le déploiement d'éducateurs et d'autres catégories essentielles de personnel, l'équipe de pays des Nations Unies étant venue en renfort pour la restauration des écoles et des centres de santé. Durant la période considérée, elle a ainsi concouru au déploiement d'éducateurs à Bangassou, Birao, Bria et Mobaye, et de chefs de services préfectoraux à Bambari, Bangassou, Berberati, Birao, Bouar, Ndélé, Obo et Paoua. La Mission a aidé le Gouvernement à revitaliser à l'échelon local les finances, les douanes et le commerce par le déploiement de fonctionnaires et de douaniers à Bangassou, Birao, Bria et Ndélé.

37. La Mission s'est également efforcée de développer l'inclusion socioéconomique et la réconciliation dans le cadre de ses programmes de lutte contre la violence locale, dont elle a poursuivi la mise en œuvre dans les zones touchées par les activités des groupes armés et la violence intercommunale. Les activités prévues par ces programmes se sont poursuivies dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de Bangui, de la Haute-Kotto, de la Kémo, du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de la Vakaga. Les projets, qui concernent entre autres la réfection des infrastructures et des routes dans les zones reculées, ont grandement contribué à faciliter la protection des civils et l'accès à l'aide humanitaire. Le 20 juin, à Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto), la MINUSCA et le Fonds des Nations

Unies pour la population ont achevé la rénovation et l'équipement d'un centre local de santé, dans le prolongement de l'action de stabilisation de la zone menée par la Mission.

IV. Droits humains et état de droit

Droits humains

38. Les problèmes liés aux droits humains ont persisté, le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire ayant augmenté de 17 %. Le nombre de victimes a quant à lui baissé de 2 % par rapport à la période précédente.

39. Des groupes armés signataires de l'Accord politique ont commis 32 % des atteintes avérées, signalées durant la période considérée, les groupes Retour, réclamation et réhabilitation et Unité pour la paix en Centrafrique étant les deux principaux auteurs de ces actes. D'autres acteurs armés non étatiques sont responsables de 16 % des violations attestées. Les atteintes commises par des groupes armés ont persisté dans les préfectures de la Haute-Kotto, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé.

40. Du 2 juin au 1^{er} octobre, les cas de violence sexuelle liée aux conflits ont considérablement augmenté, de 240 %, par rapport à la période précédente, les combattants de Retour, réclamation et réhabilitation en ayant été les principaux responsables. Cette augmentation s'explique essentiellement par la prise en compte de violations qui se sont produites entre 2021 et 2023 dans la préfecture de l'Ouham, à laquelle la MINUSCA n'a pu accéder que récemment pour y enquêter à ce sujet. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, la Mission a étayé cinq cas de violence sexuelle liée aux conflits ayant fait six victimes, qui seraient imputables à Azande Ani Kpi Gbe (voir annexe I, fig. VII).

41. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a indiqué que le nombre de violations graves signalées à l'encontre d'enfants, avait augmenté de 294 % par rapport à la période précédente, ce qui s'expliquait par un nombre élevé d'enfants autodémobilisés, précédemment associés à Retour, réclamation et réhabilitation, Unité pour la paix en Centrafrique et au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, qui avaient été contrôlés dans les préfectures du Mbomou, de la Ouaka et de l'Ouham-Pendé.

42. Des agents de l'État auraient été responsables de 51 % des violations attestées au cours de la période considérée. Ces violations ont été pour 32 % d'entre elles des cas d'arrestation et de détention arbitraires, 60 % des victimes ayant subi de telles pratiques (voir annexe I, fig. VI). Elles se sont produites essentiellement à Bangui et dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Mbomou et de la Nana-Grébizi. L'augmentation vérifiée du nombre de violations des droits humains par les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, ainsi que par d'autres membres des services de sécurité, s'explique essentiellement par la mise au jour récente de violations survenues en 2020 et 2021 dans la préfecture de l'Ouham, où la Mission n'a pu enquêter que récemment sur les droits humains.

43. En dépit du calme relatif qui a régné lors de la tenue du référendum, la MINUSCA a confirmé l'augmentation des violations des droits civils et politiques comme le discours de haine et l'incitation à la violence, ainsi que des attaques verbales contre des opposants politiques, la société civile et des minorités ethniques ou religieuses spécifiques dans les médias sociaux et lors des manifestations politiques. Des dissidents ont subi des menaces et des actes d'intimidation, ont été soumis à des fouilles et harcelés par la police. La restriction des libertés publiques,

dont le droit de réunion pacifique, a réduit l'espace civique. La MINUSCA a également confirmé des cas de discrimination à l'encontre de Peuls et de musulmans dans la délivrance de pièces d'identité, en particulier dans l'ouest du pays.

44. Le Gouvernement et la MINUSCA ont poursuivi leur dialogue pour renforcer la promotion et la protection des droits humains, traiter les atteintes aux droits civils et politiques et appuyer les procédures judiciaires visant à l'application du principe de responsabilité. À ces fins, un dialogue de haut niveau entre les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile et la jeunesse a été organisé sous les auspices du Premier Ministre les 22 et 23 juin, avec l'appui technique et financier de la MINUSCA, pour formuler des recommandations concernant la politique nationale relative aux droits humains. Les recommandations, qui ont trait à l'amélioration de l'intégration des questions de genre et des conditions de détention, ont été prises en compte dans la politique adoptée le 18 août par le Conseil des ministres et promulguée par un décret du Président Touadéra le 26 août.

45. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains pour faire en sorte que son appui aux forces de sécurité soit conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international et favorise le respect des droits. Les forces de défense nationale et les autorités de gendarmerie ont désigné des points de contact pour améliorer la communication avec la MINUSCA concernant le traitement des violations des droits humains commises par des membres de leurs services respectifs. La MINUSCA a également établi des relations avec les membres de l'Assemblée nationale en vue d'améliorer leurs connaissances des droits humains et leur capacité à promouvoir ces droits. Cette action a débouché, le 4 septembre, sur la création d'un réseau de parlementaires dédié aux droits humains.

46. La MINUSCA a également organisé des séminaires de renforcement des capacités et de sensibilisation sur le thème de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des forces de sécurité intérieure, des autorités locales, de la société civile et de membres d'organisations internationales. Elle a conduit des sessions de renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance en période de conflit armé au bénéfice de plus de 3 437 personnes (1 446 femmes), dont 275 hommes des forces de défense nationale et 52 membres des forces de sécurité intérieure. Elle a en outre dispensé des formations à des dirigeantes d'organisations de la société civile et à des membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation dans sept régions, qui traitaient des droits des femmes et de l'enfant et des moyens d'assurer un suivi efficace des violations des droits humains et de protéger les victimes.

État de droit

47. Le 20 juillet, la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale a rendu son premier jugement en appel de la condamnation de trois membres de Retour, réclamation et réhabilitation pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis à Limouna et à Koundjouli en mai 2019. Elle a confirmé la plupart des condamnations qui avaient été prononcées dans la décision rendue par la Chambre de première instance le 31 octobre 2022.

48. Le 5 septembre, à Bangui, les forces de sécurité intérieure ont arrêté l'ancien chef du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, Abdoulaye Hissène, au motif d'atteintes présumées à la sécurité nationale. À la suite de son arrestation, la Cour pénale spéciale l'a accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre pour sa participation présumée à des attaques commises en 2017 dans la préfecture du Mbomou. Par la suite, le tribunal de première instance de Bangui, dans une procédure séparée, l'a accusé de conspiration et d'atteinte à la sécurité de l'État. Le 16 septembre, un chef anti-balaka, Edmond Patrick Abrou, a été arrêté par la Cour pénale spéciale et accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre pour sa

participation présumée à des attaques commises à Boyo (préfecture de la Ouaka) en décembre 2021. Arrêté le 9 mars 2022 dans le cadre d'une enquête judiciaire distincte par le tribunal de première instance de Bambari, il avait été libéré le 11 avril 2022 sans autorisation du juge. Il est également suspecté d'avoir participé aux attaques perpétrées dans le village de Tagbara en avril 2018 et le village de Grimari en mars 2020, qui avaient à chaque fois causé la mort de Casques bleus des Nations Unies.

49. Du 28 août au 28 septembre, la Cour d'appel de Bangui a tenu ses deuxièmes assises de 2023, avec l'aide de la MINUSCA. Sur les 56 affaires inscrites au rôle, 43 au total ont été jugées. Pour la première fois, toutes les affaires de violence sexuelle ont été systématiquement jugées à huis clos ou lors d'audiences partiellement fermées au public, des mesures préventives ayant été en outre mises en place pour protéger l'identité des victimes et des témoins.

50. Le 21 septembre, la Cour a condamné *in absentia* 23 accusés, dont l'ancien Président François Bozizé, le chef d'Unité pour la paix en Centrafrique, Ali Darassa, le chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique, Mahamat al-Khatim, le chef du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, Nourredine Adam, et le chef anti-balaka, Maxime Mokom. Ils ont été reconnus coupables des accusations retenues contre eux, soit atteinte à la sécurité intérieure de l'État par la création de la Coalition des patriotes pour le changement, collusion, meurtre, rébellion, destruction de biens publics et infractions commises à l'encontre de soldats de la paix à la fin de 2020 et en 2021. Ils ont été condamnés à l'emprisonnement à vie.

51. La MINUSCA a apporté son concours au Ministère de la justice, aux tribunaux nationaux, à la Cour pénale spéciale et aux autorités pénitentiaires aux fins du renforcement de la capacité nationale de lutte contre l'impunité. Sur 25 juridictions, 21 étaient opérationnelles au 1^{er} octobre. Le 15 juillet, 100 candidats, dont 9 femmes, à 60 nouveaux postes de magistrat et à 40 nouveaux postes d'assistant, ont achevé leur formation initiale à l'École nationale d'administration et de magistrature avec l'appui de la MINUSCA, qui fournit le soutien logistique nécessaire au déploiement de ces stagiaires dans des zones à l'extérieur de Bangui.

52. En raison de la surpopulation et d'un accès limité à la nourriture et aux soins de santé, les conditions de vie et de sécurité se sont dégradées dans les prisons ; 17 détenus sont décédés depuis le 1^{er} juin. La MINUSCA a collaboré avec les autorités nationales pour ouvrir un nouvel établissement pénitentiaire à Kaga Bandoro et pour améliorer la procédure judiciaire présidant à la détention. Afin de réduire l'insécurité alimentaire en milieu pénitentiaire, elle a lancé des projets de réintégration sociale axés sur l'agriculture et l'élevage, dans des établissements situés à Bambari, à Berberati et à Mbaïki.

53. Le 19 juin, le tribunal administratif de Bangui a suspendu la décision prise par l'Assemblée générale de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation de destituer son président. Toutefois, des dissensions internes persistantes ont compromis les avancées de la justice transitionnelle dans le cadre de ce mécanisme.

V. Situation socioéconomique et humanitaire

54. En République centrafricaine, la situation économique est restée difficile en raison de crises successives qui ont sévi dans le pays et à l'extérieur. L'augmentation des prix du carburant, de 50,3 % pour la gazoline et de 69,6 % pour le diesel, ont eu des effets négatifs sur les conditions de vie, en dépit de subventions annoncées par le Gouvernement le 6 juillet, visant à faire baisser le prix de ces produits de base de 15,4 % et de 6,9 % respectivement.

55. Le Fonds monétaire international prévoit un taux de croissance de 2,5 % en 2023, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 2022, qui résulte des réformes macroéconomiques entreprises au titre de l'accord relatif à la facilité élargie de crédit, ainsi que des avancées du processus de paix.

56. Le Gouvernement a continué d'accroître ses recettes fiscales par, entre autres mesures, l'augmentation des taxes et des droits d'importation sur certains produits de base et l'instauration d'un contrôle plus strict de la collecte de l'impôt. Selon le rapport d'exécution du budget pour le premier semestre de 2023, les ressources mobilisées s'élevaient à près de 270,4 millions de dollars alors que les prévisions annuelles ont été établies à 426 millions de dollars.

57. La situation très difficile sur le plan socioéconomique a pâti de besoins humanitaires qui vont en s'accroissant. En République centrafricaine, 3,4 millions de personnes au total, soit 56 % de la population, ont besoin actuellement d'aide humanitaire. La crise qui sévit au Soudan a continué d'aggraver l'insécurité alimentaire dans les communautés frontalières, une situation rendue encore plus critique par la fermeture de la frontière et l'interruption des échanges commerciaux et de la circulation des biens depuis avril.

58. Au 1^{er} octobre, près de 489 000 Centrafricains étaient déplacés à l'intérieur du pays et plus de 747 000 avaient trouvé refuge dans les pays voisins (voir annexe I, fig. V). Depuis le début de l'année, plus de 212 000 déplacés sont rentrés au pays à la suite du rétablissement de la stabilité dans certaines des principales villes du pays. Toutefois, la violence qui fait rage dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou a entraîné le déplacement de 7 000 personnes dans une région du pays où près de la moitié des habitants ont déjà été déplacés.

59. La République centrafricaine a continué de faire face à un afflux de demandeurs d'asile, de réfugiés et de rapatriés du Tchad et du Soudan qui nécessitaient d'urgence aide et protection (voir annexe I, fig. V). Comme indiqué au paragraphe 10, des milliers de déplacés du Tchad vivent dans des familles d'accueil dans une cinquantaine de villages situés au nord-ouest du pays. Les partenaires humanitaires se sont mobilisés pour fournir un secours d'urgence aux déplacés et aux communautés d'accueil. Les autorités nationales ont choisi un village à Bétoko (préfecture de Lim-Pendé) pour y regrouper les personnes qui souhaitaient être transférées ailleurs et pour y fournir aide et protection aux plus vulnérables.

60. Le 19 août, le Gouvernement a signé un décret accordant *prima facie* le statut de réfugié aux Soudanais ayant fui leur pays pour échapper aux violences qui ont éclaté en avril 2023. Au 1^{er} octobre, plus de 2 000 réfugiés soudanais avaient été transférés dans un site près de Birao, où ils ont bénéficié d'une protection et d'une assistance salvatrice. La MINUSCA a aidé les acteurs humanitaires à transférer la population et à assurer sa sécurité et prête actuellement son concours à la construction d'abris, de latrines et de douches.

61. L'accès humanitaire a continué d'être entravé par la menace d'engins explosifs, les attaques visant le personnel humanitaire et le caractère impraticable des routes depuis le début de la saison des pluies en juin. Au 1^{er} octobre, 123 attaques contre des agents humanitaires avaient été répertoriées depuis le début de l'année, dans lesquelles quatre personnes avaient été blessées et une tuée. Les vols, les cambriolages et les pillages ont représenté 61 % des faits, et les agressions, les menaces et les actes d'intimidation 16 %, principalement dans les préfectures de Bangui, du Haut-Mbomou et de l'Ouham-Fafa.

62. La MINUSCA a joué un rôle essentiel en facilitant la fourniture des services de base par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires, escortant les convois humanitaires, contribuant à la sécurité de sites tels que les camps de

déplacés et de réfugiés et remettant en état des ponts et des transbordeurs. Aux fins d'améliorer l'accès et la mobilité requis pour ses opérations relatives à la sécurité et au soutien logistique, la MINUSCA a assuré l'entretien d'aérodromes en 14 lieux du pays. Par ailleurs, la Mission a remis en état 42 kilomètres de routes et quatre ponts à Sam Ouandja et un autre à Obo. À titre exceptionnel, en août, elle a transporté par voie aérienne des produits alimentaires de Bangui à Birao pour pallier le manque de nourriture dans des zones rendues inaccessibles par la route du fait de fortes précipitations.

63. Au 1^{er} octobre, 43,7 % des 533,3 millions de dollars requis pour venir en aide à 2,4 millions de personnes, conformément au plan d'aide humanitaire 2023, avaient été mobilisés, ce qui laisse un déficit de financement de 300,1 millions de dollars. Au deuxième trimestre de 2023, le secteur humanitaire a apporté une assistance à 1,04 million de personnes.

VI. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

64. La MINUSCA a poursuivi les efforts visant à optimiser sa performance, selon sa stratégie politique quinquennale. Elle a ajusté sa démarche sur le plan de la sécurité pour la mettre en conformité avec sa stratégie politique, comme elle l'avait fait dans la préfecture du Haut-Mbomou (voir par. 25), l'objectif étant de créer un environnement propice à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique et à la restauration de l'autorité de l'État.

65. La structure de la Mission a été remaniée dans le cadre d'un processus de rationalisation à plusieurs étapes. Les bureaux locaux ont été adaptés aux juridictions administratives nationales afin d'appuyer plus efficacement les autorités nationales et locales et, en particulier, de faciliter l'élargissement durable de l'autorité de l'État, ainsi qu'aux organisations partenaires. Un bureau local nouvellement créé à Bangui tient régulièrement des réunions avec l'Équipe spéciale conjointe de Bangui, un groupe chargé de la sécurité, composé de militaires et de membres du personnel de police de la MINUSCA, ce qui concourt à l'efficacité des activités de partage de l'information et de coordination, ainsi qu'aux interventions effectuées à Bangui et dans ses environs.

66. La MINUSCA rectifie sa présence militaire et policière en fonction de la nouvelle structure du bureau local afin de permettre une installation progressive du personnel en tenue et du personnel civil dans les mêmes locaux et d'améliorer l'intégration et la performance, dans le cadre des nouvelles frontières administratives de la République centrafricaine. Elle a maintenu sa capacité à établir des positions stables dans les principales zones stratégiques telles que la base opérationnelle temporaire à Koukourou (préfecture de Nana-Grébizi), afin de protéger les civils, de freiner les attaques des groupes armés et d'assurer de bonnes conditions de sécurité et l'accès de son personnel civil et des partenaires humanitaires selon que de besoin. On trouvera des informations concernant les effectifs et les zones d'implantation de la composante militaire et de la composante Police de la MINUSCA au 1^{er} octobre 2023 dans les annexes II et III.

67. Avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire du Siège de l'Organisation des Nations Unies, la MINUSCA a mené une évaluation complète de sa capacité logistique et de transport en août et septembre, à l'issue de laquelle des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer ses moyens aériens, sa mobilité terrestre, ses infrastructures et la gestion de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces recommandations visent à aider la Mission à remplir son objectif qui est de stabiliser les zones marginalisées et de remédier à des faiblesses majeures et à l'insuffisance de sa disponibilité opérationnelle s'agissant de sa capacité à conduire efficacement sur la durée de vigoureuses opérations. Une mise en œuvre progressive des améliorations logistiques requises sur une période de deux ans aura des retombées positives considérables sur l'exécution du mandat en contribuant à une plus forte capacité d'adaptation sur le plan opérationnel et à l'efficacité de la performance, et en améliorant les conditions de vie et la sûreté du personnel déployé dans les bases reculées.

68. En août, la MINUSCA a entièrement réactivé le mécanisme de coordination du renseignement dans les missions de maintien de la paix, renforçant sa capacité de prospective stratégique. Toutefois, les ressources humaines et le matériel voulus ainsi que le financement des activités de formation font encore défaut pour permettre la pleine mise en œuvre du plan d'action visant à donner plus de moyens à la Mission en matière de renseignement et de capacité d'alerte rapide.

69. La MINUSCA a continué d'œuvrer à une meilleure coordination à l'échelle de la mission, visant à une mise en œuvre efficace de son mandat et de sa politique stratégique ; pour ce faire, elle a révisé ses plans intégrés et établi des points de référence majeurs, et a utilisé les plateformes numériques disponibles telles que la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information. Les capacités de l'effectif de la Mission ont été évaluées dans le cadre d'un examen des besoins en personnel civil, effectué de mars à août, dont les conclusions seront prises en compte dans le projet de budget pour 2024/25.

70. La MINUSCA a formé 217 membres du personnel militaire, dont 19 femmes, appartenant à ses unités militaires les plus exposées, en vue de leur donner des moyens d'atténuer concrètement les risques liés aux engins explosifs et d'améliorer la sûreté et la sécurité des activités de maintien de la paix. En outre, la Mission a organisé 52 sessions de sensibilisation à l'intention de 90 membres du personnel des Nations Unies et de 330 acteurs humanitaires.

71. Soucieuse de rendre les infrastructures plus respectueuses de l'environnement, la MINUSCA a introduit la technologie Hydraform qui a été utilisée dans la construction de logements d'une bonne efficacité énergétique et de périmètres de sécurité destinés aux militaires, l'objectif étant de faire baisser la consommation de carburant et de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Elle a en outre accru sa consommation d'énergie renouvelable en installant sept systèmes photovoltaïques sur l'ensemble des sites qu'elle occupe. Elle a également installé deux incinérateurs de déchets solides, un à Bangui et l'autre à Bossembele, en juin et juillet respectivement.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

72. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, 164 atteintes à la sécurité ayant touché des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation par rapport à la période précédente (voir annexe I, fig. VIII). La MINUSCA a également répertorié des cas de harcèlement et de refus d'accès dans certaines zones, durant le référendum constitutionnel.

73. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, la Mission a enregistré d'autres violations de l'accord sur le statut des forces, dont des entraves à la liberté de circulation de ses patrouilles. Elle signale également la détention et l'arrestation arbitraires de prestataires de services de la Mission à leur arrivée dans le pays. Le 27 août, deux membres du personnel navigant recrutés par l'un de ses partenaires commerciaux ont été arrêtés à leur arrivée à l'aéroport international de Bangui-M'Poko et placés en détention. Aucune information n'a été communiquée à la Mission à ce sujet bien

qu'elle soit entrée en relation avec les autorités nationales pour tenter de connaître les motifs légaux qui avaient présidé à ces faits. Le 1^{er} septembre, les membres du personnel ont été expulsés après la signature d'un ordre par le Directeur général de la police nationale le 31 août, les motifs invoqués étant des violations présumées des règles administratives et une moralité douteuse. La MINUSCA a continué d'appeler l'attention du Ministère des affaires étrangères et d'autres parties prenantes nationales sur ces événements.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

74. Du 1^{er} mai au 31 août, la MINUSCA a enregistré trois nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Un cas a trait à des faits qui se sont produits entre 2022 et 2023, les autres n'ont pas pu être datés. Une allégation mettant en cause le personnel militaire de la Mission, l'affaire a été déférée au pays fournisseur de contingents et une enquête a été ouverte. Les deux autres allégations, qui mettent en cause des civils, font l'objet d'une enquête conduite par l'ONU. La MINUSCA a confié à des partenaires humanitaires le soin de venir en aide à six victimes.

75. Dix-neuf autres allégations de fautes graves telles que l'agression physique, la fraude, le vol, la pratique des pots-de-vin et les comportements interdits ayant impliqué des personnes appartenant à toutes les catégories de personnel font l'objet d'enquêtes. Dix cas se rapportent à des faits qui se sont produits durant la période considérée ; quatre cas à des faits qui se sont produits en 2022 et 2023 ; un cas à des faits qui se sont produits entre février et mars 2023. Les autres faits n'ont pas pu être datés. Le 23 juin, la MINUSCA a utilisé des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes pour lancer un projet à Nola (préfecture de Sangha-Mbaéré), qui vise à faire acquérir à 80 victimes des compétences professionnelles. Elle a participé à un autre projet financé par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui visait de la même façon à doter 240 bénéficiaires, dont 120 victimes, de compétences professionnelles et à leur donner accès à une pension alimentaire pour l'entretien des enfants.

76. La MINUSCA continué d'appliquer des mesures plus strictes de prévention des inconduites dans la zone de la Mission, organisant à ces fins des sessions de formation, d'information et des actions de sensibilisation aux normes de conduite des Nations Unies. Des visites intégrées d'évaluation des risques et de consultation ont eu lieu dans l'ensemble des bases opérationnelles temporaires et permanentes et se sont accompagnées d'actions d'atténuation des risques mis en évidence.

VII. Questions financières

77. Par sa résolution [77/307](#) du 30 juin 2023, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 145,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Au 29 septembre 2023, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 401,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 287,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 juin 2023, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations

78. La situation délicate en matière de sécurité, en particulier dans l'est du pays, a mis en évidence la nécessité absolue pour la MINUSCA de s'atteler avant tout à créer un environnement propice à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et à la restauration de l'autorité de l'État, ce qui demeure la seule manière viable de conduire à une paix durable dans le pays et surtout de casser le cycle récurrent de la rébellion et de la violence armées.

79. La promulgation d'une nouvelle constitution, qui marque l'avènement de la septième République dans le pays, représente un tournant d'une importance cruciale. Compte tenu du climat politique tendu dans lequel s'est déroulé le référendum, il faudra que le Gouvernement fasse porter ses efforts avant tout sur les moyens de surmonter les profondes divisions existant dans le pays et de répondre aux griefs qui s'y expriment, et de remédier à l'exclusion politique et socioéconomique, ainsi qu'au faible investissement de l'État dans les services de base et aux carences de l'état de droit.

80. Le fait que le Président Touadéra manifeste régulièrement en public sa volonté de trouver des solutions politiques par l'application de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et insiste sur la décentralisation du processus de paix, constitue un signe important. Le débat pacifique et démocratique doit être préservé et facilité pour enrayer le cycle de la rébellion armée. Je demande au Gouvernement de renouer le dialogue avec l'opposition politique et les groupes armés dans le cadre du processus de paix. Les relations entre le Gouvernement et les partenaires internationaux demeurent essentielles pour assurer aux anciens combattants et aux communautés des possibilités socioéconomiques à long terme, de même que les efforts faits pour rétablir l'autorité de l'État à travers le pays. La MINUSCA continuera d'appuyer le processus de paix de diverses façons.

81. Je me félicite que les préparatifs des élections locales aient repris leur cours, donnant une occasion majeure d'élargir l'espace politique, de promouvoir la décentralisation et de colmater les divisions sociétales, dans la mesure où ces élections répondront aux critères d'inclusion et de crédibilité. La tâche à accomplir avant le premier tour prévu pour octobre 2024 est immense : il s'agit de mettre en conformité le code électoral avec la nouvelle Constitution et d'actualiser les listes électorales en y faisant figurer les déplacés et les réfugiés ainsi que les personnes remplissant les conditions requises pour voter. J'exhorte les autorités nationales à faire en sorte que les initiatives de dialogue et les actions concrètes de renforcement de la confiance visent à créer un sentiment d'assurance dans le processus et les structures locales de gouvernance. Je demande instamment aux partenaires multilatéraux et bilatéraux d'apporter une contribution financière et technique généreuse à cet important processus démocratique, que la MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités du système des Nations Unies continueront aussi d'appuyer.

82. De larges poches d'instabilité subsistent dans le pays, en particulier dans l'est, la situation étant rendue encore plus périlleuse par l'absence de l'autorité de l'État et de l'état de droit et par des possibilités socioéconomiques limitées. Il faut améliorer les conditions de sécurité pour éliminer les causes profondes du conflit et permettre aux autorités de soutenir la population par les dividendes de la paix, sous la forme de services de base et autres prestations essentielles. Pour ce faire, il faudra améliorer l'accès et accentuer la présence. Les frontières poreuses du nord-est, du sud-est et du nord-ouest sont des facteurs de déstabilisation majeurs. J'accueille avec satisfaction les échanges politiques bilatéraux que la République centrafricaine entretient avec les

pays voisins au sujet des préoccupations communes concernant la sécurité des frontières, ainsi que l'adoption de la politique nationale de gestion des frontières.

83. Je vois des signes encourageants dans le développement de la collaboration entre la MINUSCA et les forces de défense nationale en vue de stabiliser les zones de tension connues, ce qui devrait concourir à la restauration de l'autorité de l'État et en particulier à la fourniture des services essentiels. La mobilisation de la Mission dans la préfecture du Haut-Mbomou, en urgence et à titre prioritaire, illustre sa capacité de répondre à l'insécurité de manière durable et à des fins de stabilisation. La MINUSCA continuera de fournir une aide soigneusement adaptée à la planification et un soutien technique et logistique aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure, et garantira l'application du principe de responsabilité et le contrôle de supervision. Toutefois, la participation coordonnée des partenaires internationaux, placée sous l'égide du Gouvernement, demeure essentielle en ce qu'elle assure l'appui stratégique et opérationnel global nécessaire à l'opérationnalisation durable des forces de sécurité. J'appuie l'appel lancé par le Gouvernement aux partenaires internationaux, auxquels il est demandé de continuer de coopérer avec la Mission pour aider les autorités nationales à assumer la responsabilité souveraine qui leur incombe de protéger les civils et l'intégrité territoriale nationale.

84. Les violations des droits humains et atteintes portées à ces droits et les violations du droit international humanitaire commises par l'ensemble des parties au conflit sont inacceptables et doivent cesser. Même s'il reste du chemin à parcourir, il est encourageant de constater que des progrès ont été accomplis dans ce domaine, par la validation de la politique nationale relative aux droits humains, la création d'un réseau parlementaire dédié aux droits humains et la nomination d'un responsable chargé de la question pour les forces armées et la gendarmerie de la République centrafricaine. Dans les limites de son mandat, la Mission continuera de contribuer au renforcement de la capacité nationale en matière de promotion et de protection des droits humains.

85. Je salue les efforts faits par la Cour d'appel de Bangui et par la Cour pénale spéciale pour faire progresser la procédure de jugement des affaires de crimes graves commis contre des civils et des soldats de la paix. Je demande au Gouvernement de maintenir en état de fonctionnement l'appareil judiciaire national, les forces de l'ordre et le système pénitentiaire. Je condamne les actes de violence qui visent ou touchent la population civile et entravent l'accès humanitaire. Je demande à toutes les parties d'agir immédiatement pour mettre un terme à la violence et exhorte les autorités à enquêter sur les actes de cette nature et, le cas échéant, à engager des poursuites contre leurs auteurs.

86. Je continue d'être inquiet des effets de la menace que font peser les engins explosifs sur les civils, les acteurs humanitaires et les soldats de la paix. Les efforts constants déployés par la MINUSCA pour atténuer cette menace et appuyer ses interlocuteurs centrafricains, notamment par le renforcement des capacités, sont essentiels à l'instauration d'un environnement propice sur le plan de la sécurité et à l'acheminement efficace de l'aide humanitaire.

87. La situation humanitaire reste extrêmement préoccupante. Outre le fait que plus de 56 % de la population centrafricaine a besoin d'une protection et d'une aide humanitaire, l'insécurité alimentaire a été exacerbée par l'escalade des prix des produits de base et du carburant. En parallèle, un afflux de personnes déplacées du Tchad voisin et du Soudan a fait peser une charge supplémentaire sur le pays. Je loue la générosité des communautés d'accueil qui hébergent ces réfugiés alors qu'elles rencontrent elles-mêmes de sérieuses difficultés. Je remercie les partenaires humanitaires d'être intervenus rapidement pour secourir d'urgence la population déplacée. Je suis inquiet face aux menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du

personnel des Nations Unies et des acteurs humanitaires qui s'emploient à fournir une assistance vitale à ceux qui en ont besoin. Les attaques visant le personnel des Nations Unies et ses installations sont inacceptables, et j'appelle les autorités nationales à enquêter rapidement à leur sujet et à traduire les responsables en justice.

88. La situation économique fragile continue d'avoir des effets négatifs sur la population centrafricaine, en particulier sur les plus vulnérables. Afin de surmonter les problèmes socioéconomiques persistants, la République centrafricaine aura besoin que les efforts de son gouvernement soient appuyés par l'ensemble de ses partenaires, dont les donateurs. Les questions dans lesquelles s'enracine la crise qui sévit en République centrafricaine doivent être réglées pour mettre un terme au cycle de la violence dans lequel trop de civils ont perdu la vie ou leurs moyens de subsistance, et qui a entravé le développement du pays. Certes, la MINUSCA demeure un facteur essentiel de stabilisation dans le pays et représente en partie la solution permettant d'aller de l'avant, mais pour durer, sa contribution exige la participation régulière et constructive d'autres partenaires stratégiques. Cet aspect est crucial, en particulier pour ce qui est d'accompagner le processus de paix et d'investir dans le développement et les initiatives de renforcement de l'État à long terme, l'objectif étant, en particulier, d'offrir davantage de perspectives à la jeunesse et aux générations futures. J'exhorte le Gouvernement et ses partenaires à multiplier les possibilités de développement et de relèvement qui viendront compléter l'aide humanitaire et s'y substitueront progressivement.

89. Je réaffirme ma tolérance zéro à l'égard des faits d'exploitation sexuelle et des atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et je condamne tout acte de cette nature. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient à améliorer les mesures de prévention et l'assistance aux victimes. Je demande aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de s'acquitter de leurs obligations en assurant la conduite rapide d'enquêtes sur les allégations signalées par l'Organisation, afin que les auteurs avérés des faits rendent compte de leurs actes, s'agissant notamment de leurs devoirs de paternité. L'ONU poursuivra ses efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et défendre les droits et la dignité des victimes.

90. La MINUSCA continuera d'œuvrer à améliorer l'efficacité de son action en procédant à l'examen de ses effectifs civils et de sa capacité logistique et de transport, comme elle l'a fait récemment, et en adaptant la présence de son personnel civil et de son personnel en tenue. Il sera nécessaire d'investir des sommes importantes pour commencer, mais ce processus d'ajustement générera à terme des bénéfices en permettant d'utiliser les ressources de la Mission avec un maximum d'impact.

91. La MINUSCA continue de jouer un rôle crucial pour ce qui est de faciliter les conditions favorables aux processus de paix et de réconciliation, de protéger les civils et d'assurer l'accès humanitaire tout en contribuant à la restauration progressive de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Bien qu'elle ait déployé des efforts louables et soit parvenue à de nombreuses réalisations depuis son déploiement, le risque de retour en arrière existe et il reste crucial qu'elle maintienne sa présence en permanence pour aider la population et le Gouvernement à surmonter les grandes difficultés que le pays rencontre. Je recommande, par conséquent, que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSCA d'un an, jusqu'au 15 novembre 2024, en maintenant au niveau actuel l'effectif autorisé (personnel militaire, personnel de police et agents pénitentiaires), sans modifier le mandat ni les priorités.

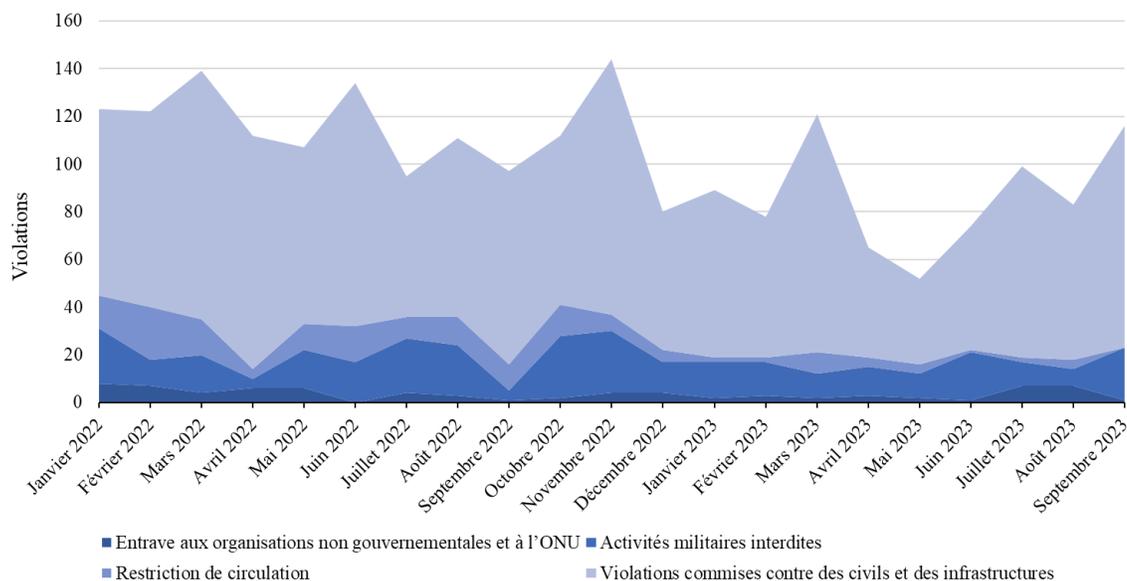
92. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA de son rôle de direction dynamique et efficace. Je demeure reconnaissant au personnel civil et au personnel en tenue de la MINUSCA et à l'équipe de pays des Nations Unies du dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur

mission, dans des conditions souvent difficiles, et je remercie vivement les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission. Enfin, je remercie les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et tous les autres partenaires, notamment les pays donateurs, pour leur contribution inestimable à la paix en République centrafricaine.

Annexe I

I. Situation politique

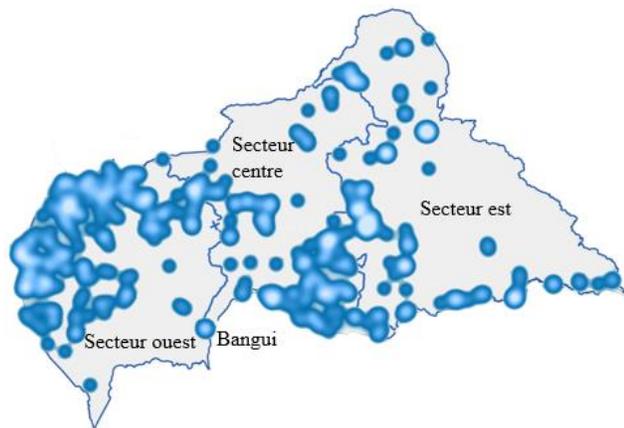
Figure I
Violations de l'Accord politique



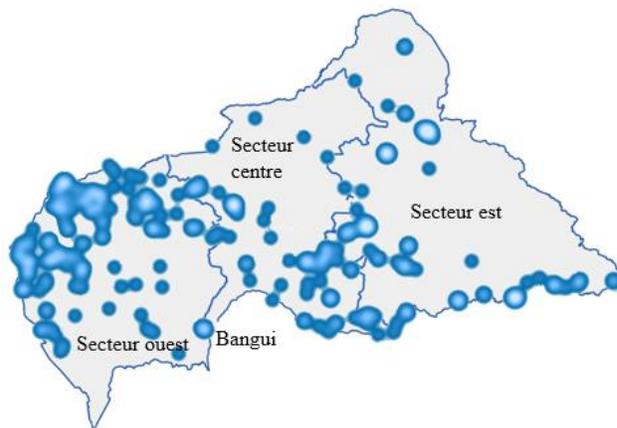
Source : MINUSCA/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Durant la période considérée, 372 violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ont été enregistrées, soit un chiffre en augmentation par rapport à la période précédente. La plupart des violations ont visé des civils et des infrastructures (290) ; viennent ensuite des activités militaires illégales (59) et des violations liées à la restriction de la circulation et de l'accès des organismes humanitaires des Nations Unies (23). L'Unité pour la paix en Centrafrique a commis le plus grand nombre de violations (104), suivi par Retour, réclamation et réhabilitation (87).

Violations de l'Accord politique de janvier à septembre 2022



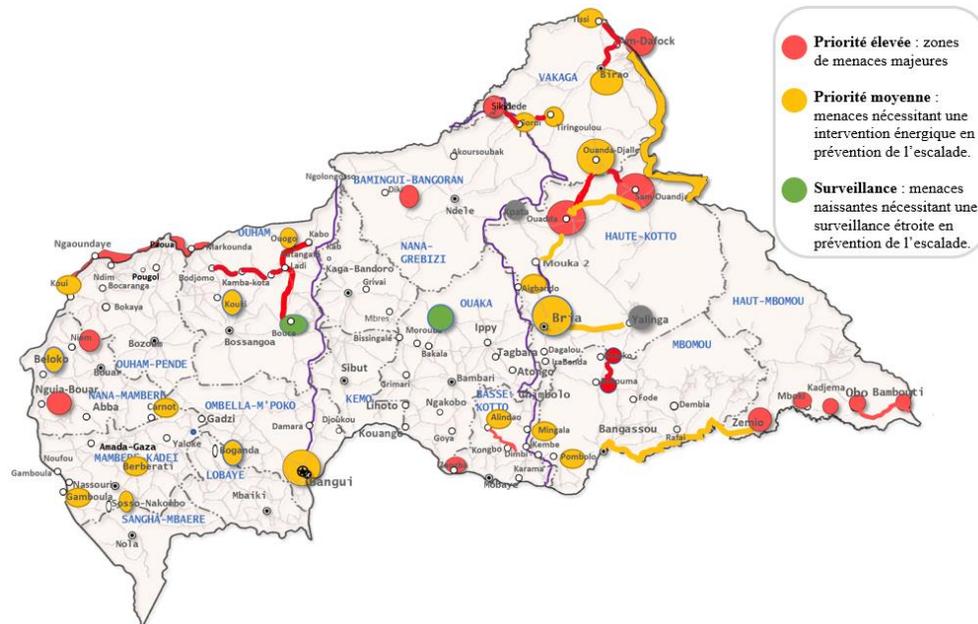
Violations de l'Accord politique de janvier à septembre 2023



Source : MINUSCA/Système géospatial d'appréciation de la situation.

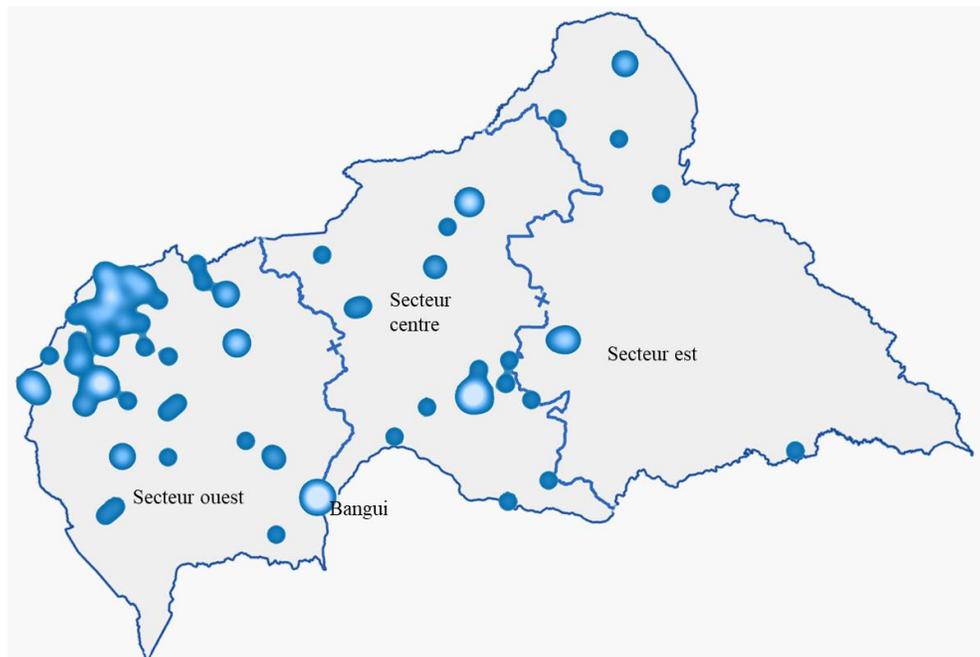
II. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

Figure II
Carte des zones où la protection des civils est menacée au 1^{er} octobre 2023



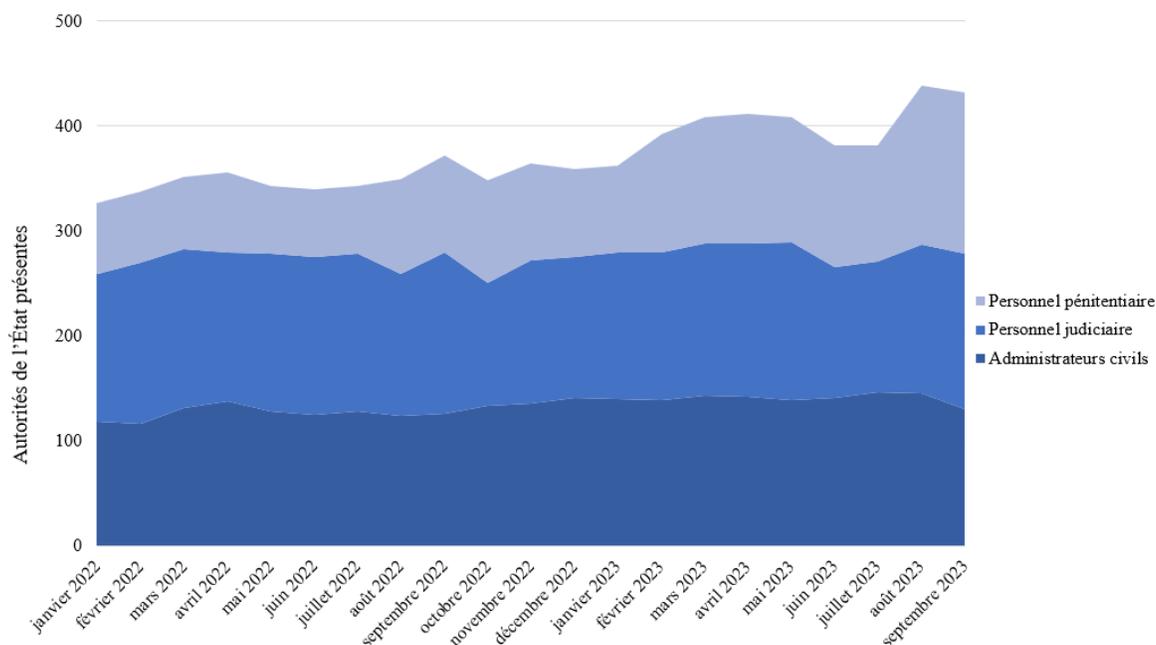
Source: MINUSCA/Groupe de la protection des civils.

Figure III
Explosion d'engins de janvier 2022 à septembre 2023



Source: MINUSCA/Service de la lutte antimines.

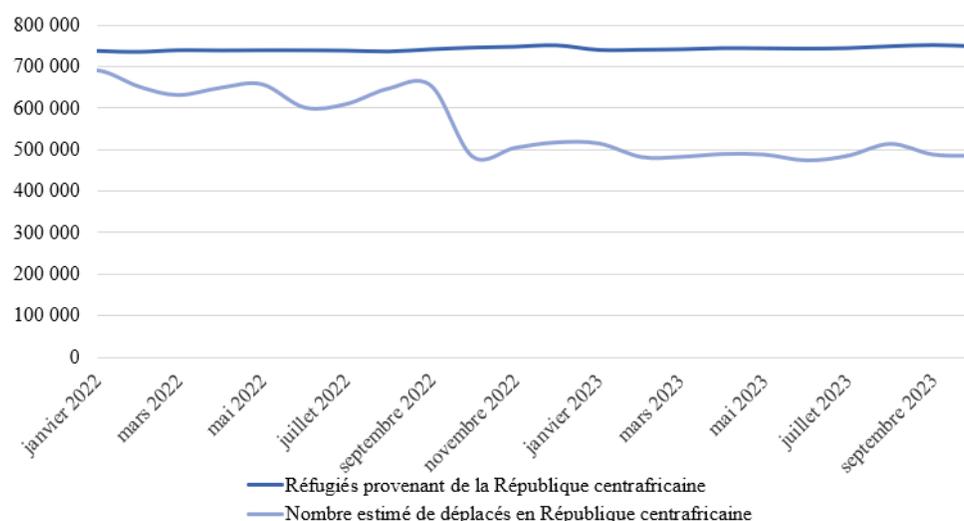
Figure IV
Autorités de l'État présentes à leur poste



Source: MINUSCA/Section des affaires civiles et Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Au 1^{er} octobre, 130 (75 %) des 174 autorités politico-administratives (préfets, sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture et secrétaires de sous-préfecture) ont été déployées dans divers lieux d'affectation à l'extérieur de Bangui. Par ailleurs, 173 fonctionnaires et agents de l'État ont été déployés à travers le pays durant la période considérée, leur nombre total s'élevant à 4 887 en 2023 contre 3 418 en 2021.

Figure V
Déplacés et réfugiés



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Au 1^{er} octobre, on estimait que près de 489 000 personnes en République centrafricaine étaient des déplacés dans leur propre pays et que plus de 747 000 avaient trouvé refuge dans des pays voisins.

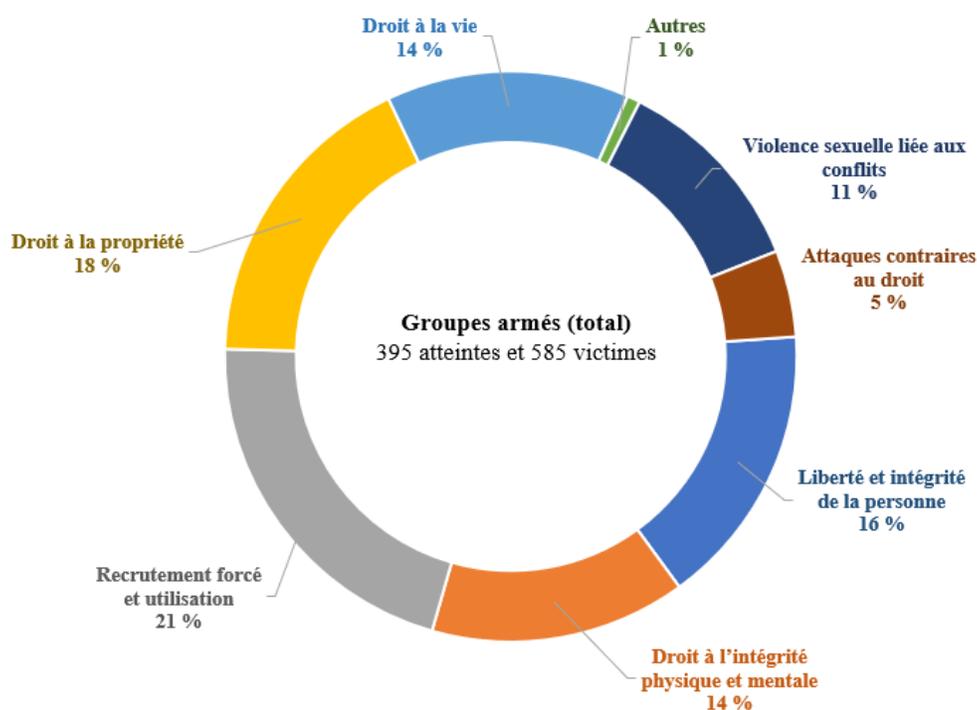
Depuis le début des heurts dans le sud du Tchad, 37 396 personnes déplacées de ce pays sont entrées en République centrafricaine, ainsi que 20 431 personnes ayant fui le conflit en cours au Soudan.

III. Droits humains

Figure VI

Principales catégories de violations et d'atteintes, de juin à septembre 2023^a

Groupes armés non étatiques



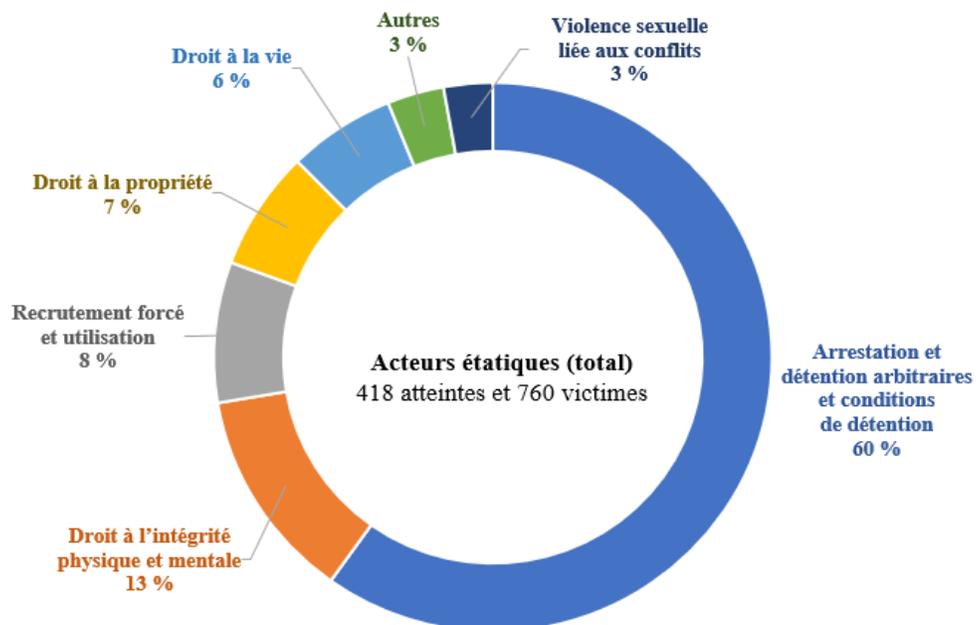
Source : MINUSCA/Division des droits de l'homme.

^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes.

Des groupes armés signataires de l'Accord politique ont été responsables de 32 % des atteintes avérées.

Retour, réclamation et réhabilitation, principal auteur des atteintes parmi les groupes armés, a été surtout responsable de faits de violence sexuelle liée aux conflits, d'atteintes au droit à l'intégrité physique et d'enlèvements. Vient ensuite l'Unité pour la paix en Centrafrique qui est majoritairement responsable d'exécutions sommaires et d'autres meurtres, d'enlèvements et de cas de privation de liberté.

Acteurs étatiques^a



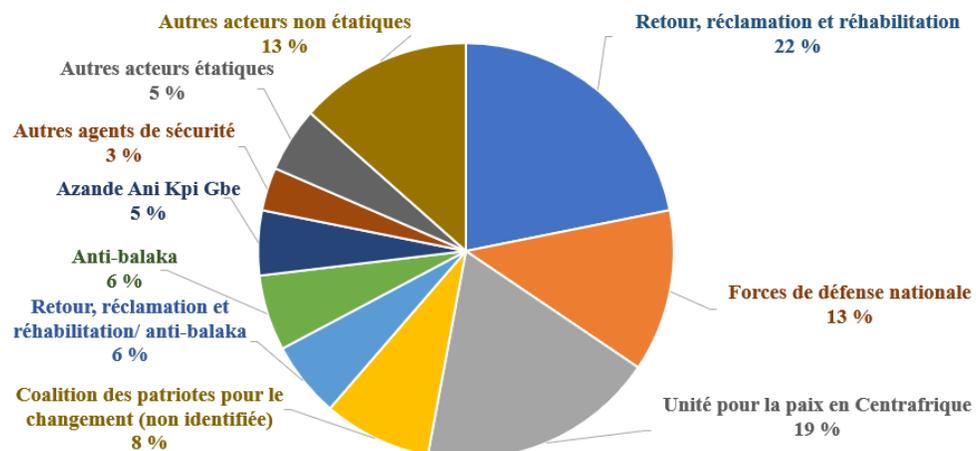
Source : MINUSCA/Division des droits de l'homme.

^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes.

Les acteurs étatiques ont été responsables de 51 % des violations avérées, 60 % des victimes ayant été soumises à l'arrestation et à la détention arbitraires et n'ayant pas bénéficié des règles minima pour le traitement des détenus.

Les forces de défense nationale ont été responsables de 25 % des violations, qui concernent principalement le droit à l'intégrité physique et mentale et le droit à la vie, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires et des faits de violence sexuelle liée aux conflits.

Figure VII
Violence sexuelle liée aux conflits de juin à septembre 2023^a



Source : MINUSCA/Division des droits de l'homme.

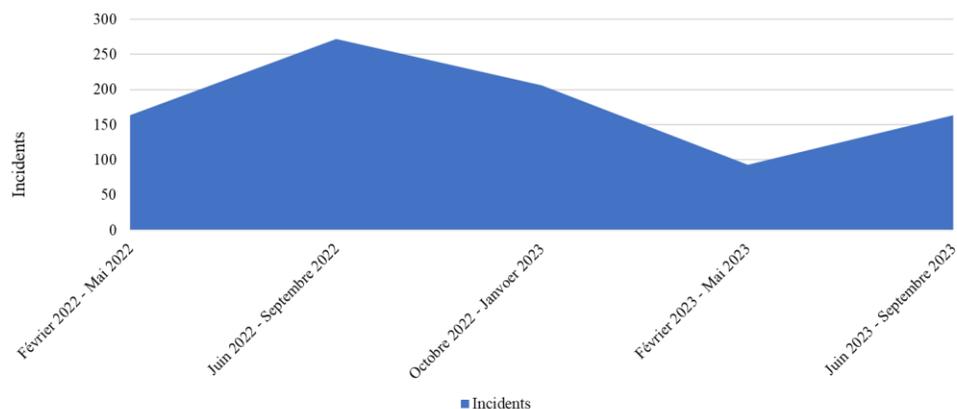
^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes.

Les cas de violence sexuelle liée aux conflits ont augmenté de 240 % par rapport à la période précédente.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure VIII

Incidents touchant à la sécurité des membres du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU.

Durant la période considérée, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a enregistré 164 événements liés à la sécurité du personnel des Nations Unies, soit une augmentation de 70 % par rapport à la période précédente, la plupart ayant résulté de risques environnementaux (84) et d'activités criminelles (76).

Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} octobre 2023**

Pays	Composante militaire				Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Contingents	Total	Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	12	35	1 410	1 457	–	4
Bénin	4	3	–	7	–	26
Bhoutan	2	5	180	187	–	–
Bolivie (État plurinational de)	3	4	–	7	–	–
Brésil	3	7	–	10	–	3
Burkina Faso	–	7	–	7	–	63
Burundi	8	11	745	764	–	–
Cambodge	4	6	342	352	–	–
Cameroun	3	7	749	759	320	16
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	3	7	–	10	180	1
Côte d'Ivoire	–	2	–	2	–	31
Djibouti	–	–	–	–	180	12
Égypte	7	30	978	1 015	137	33
Équateur	–	2	–	2	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	2
États-Unis d'Amérique	–	9	–	9	–	–
Fédération de Russie	3	10	–	13	–	–
France	–	4	–	4	–	–
Gambie	3	5	–	8	–	10
Ghana	4	8	–	12	–	3
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	15
Indonésie	4	11	213	228	140	18
Jordanie	3	7	–	10	–	57
Kazakhstan	–	2	–	2	–	–
Kenya	7	11	–	18	–	–
Mali	–	–	–	–	–	19
Maroc	5	25	747	777	–	–
Mauritanie	8	9	449	466	320	4
Mexique	1	1	–	2	–	–
Mongolie	–	3	–	3	–	–
Népal	5	17	1 219	1 241	–	–
Niger	–	6	–	6	–	47
Nigéria	–	6	–	6	–	8

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Pakistan	9	31	1 276	1 316	–	–
Paraguay	2	2	–	4	–	–
Pérou	7	8	220	235	–	3
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	10	215	225	–	14
République de Moldova	3	1	–	4	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	7	507	514	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	8
Rwanda	9	28	2 109	2 146	639	60
Sénégal	–	12	180	192	499	35
Serbie	2	4	69	75	–	–
Sierra Leone	4	3	–	7	–	–
Sri Lanka	–	3	110	113	–	–
Suède	–	–	–	–	–	4
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	7	–	11	–	39
Tunisie	3	10	760	773	–	52
Türkiye	–	–	–	–	–	10
Uruguay	–	3	–	3	–	–
Viet Nam	1	7	–	8	–	–
Zambie	7	17	910	934	–	–
Zimbabwe	2	2	–	4	–	–
Total	154	422	13 388	13 964	2 415	597

Annexe III

Carte

